

Définition :
DUMPING SOCIAL

En Europe
Le « dumping social » consiste à organiser une forme de concurrence déloyale entre un travailleur et un autre, en ne les payant pas au même prix. Au nom de la libre concurrence, et de la libre circulation des personnes, l'Europe autorise des travailleurs d'un pays à venir travailler dans un autre pays dans les conditions de son pays d'origine. Comme le « dumping fiscal » - qui consiste à offrir des conditions fiscales plus avantageuses dans un pays -, le dumping social n'a rien d'illégal au regard du droit européen, mais cette pratique crée des crispations sociales et politiques très fortes dans le pays d'installation.

Dumping social : la France veut traquer

À la demande de François Hollande, le gouvernement présente ce mercredi un plan visant à éviter



JEAN-JACQUES MÉVEL ET CÉCILE CROUZEL
@Mével @ccrouzel

EUROPE Impossible pour le gouvernement d'ignorer ce qui est devenu l'un des chevaux de bataille de Marine Le Pen : la forte augmentation du nombre de travailleurs détachés en France, qui offre aux entreprises une main-d'œuvre étrangère bon marché en toute légalité. « Il y a beaucoup de destructions d'emplois liées à cette directive en France, notamment dans les petites structures », se plaint Pierre Gattaz, le président du Medef. « Il faut revoir ce texte, ou l'adapter. » Alors que le FN demande l'abrogation de la directive européenne de 1996 qui permet le détachement, l'exécutif s'est choisi un autre angle d'attaque : la lutte contre les abus en

tous genres, qui vont du non-respect du salaire minimal au travail clandestin. François Hollande a demandé à son gouvernement de lui présenter un « plan anti-abus », ce mercredi, en Conseil des ministres.

Le gouvernement Ayrault compte agir à deux niveaux. Des mesures purement nationales seront prises pour renforcer le rôle et l'intervention des inspecteurs du travail. En 2011, l'inspection du travail a contrôlé entre 1400 et 2100 entreprises étrangères. C'est très peu, sachant qu'il y aurait 144 000 travailleurs détachés en France.

Par ailleurs, la France veut se battre au niveau européen pour que soit adoptée une nouvelle directive d'exécution renforçant les contrôles. Mais, sur ce front, la bataille s'annonce rude. Sur le fond, l'affaire est close depuis 1996, date à laquelle la directive sur les travailleurs détachés a été adoptée puis ratifiée, par tous les États membres.

Engagé dans une négociation difficile avec ses partenaires européens, le ministre français du Travail, Michel Sapin, n'entend pas revenir sur cet acquis : « Il n'est pas question de rouvrir ou de renégocier la directive de 1996. Ce qui est discuté aujourd'hui, c'est la mise en œuvre, l'exécution, du texte : après dix-sept ans, les fraudes, les abus et les contournements se sont installés, et l'urgence est d'y remédier ».

Sans surprise, Londres, Varsovie mais aussi Budapest sont désormais ligüées pour faire échec à la fièvre réglementaire de Paris, soutenue par Rome et plus mollement par Berlin.

Donneur d'ordre

Le dernier rendez-vous des 28 ministres du Travail a échoué en octobre. Le prochain, le 9 décembre, est une dernière chance de renforcer la directive, avant

Les travailleurs détachés

Le régime des travailleurs détachés est encadré par une directive européenne de 1996, fruit d'un compromis entre les pays « libéraux », comme le Royaume-Uni, et les États « sociaux », comme la France. En vertu de cette directive,

les travailleurs détachés venant d'autres États de l'Union doivent bénéficier du salaire minimal et des congés du pays d'accueil. Un Polonais exerçant en France doit ainsi percevoir le smic. Mais les charges sociales sont celles du pays d'origine. C. C.

4 EXEMPLES DE DÉTOURNEMENT DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE



ABATTOIRS DE GAD : DES TRAVAILLEURS ROUMAINS À 600 EUROS PAR MOIS

La bataille pour la survie des abattoirs bretons de Gad a ému toute la France. Cette entreprise, soumise à la dure concurrence européenne, notamment des prix au rabais pratiqués en Allemagne, est contrainte de fermer son site de Lampaul-Guimiliau. L'affaire revêt un parfum de scandale quand la même société d'abattage et de découpe de porcs - dont l'actionnaire principal est la coopérative agricole Cecav - embauche une centaine de travailleurs roumains sur le site de Josselin dans le Morbihan. Alors même qu'elle vient de supprimer 900 emplois dans le Finistère. L'entreprise fait des économies sur les charges sociales qui sont payées, comme le prévoit la directive européenne, dans le pays d'origine. En plus, ces travailleurs, recrutés via une société d'interim étrangère, toucheraient, selon Le Parisien, moins de 600 euros par mois. La direction s'est défendue en expliquant que cela n'était qu'une solution provisoire en attendant la fin de la procédure de reclassement. A. C.



CHANTIER DU SIÈGE DE SFR À SAINT-DENIS : 35 NATIONALITÉS DIFFÉRENTES

« Les salaires, au-dessous du minimum légal, varient selon les nationalités : les Pakistais sont en bas de l'échelle, moins payés que les Hongrois et encore moins que les Portugais et les Polonais », témoigne Laurent Dias, délégué CGT, qui s'est rendu à Saint-Denis sur le chantier du siège de SFR. « Il y a plus de 35 nationalités, j'ai même rencontré des personnes sans papiers », explique-t-il. En France, le secteur du bâtiment concentre 44 % des travailleurs détachés. Les annonces d'agences d'interim de Pologne ou de Roumanie fleurissent sur Internet. Leurs coûts horaires sont très attractifs : entre 12 et 18 euros TTC selon les qualifications, contre 24 euros minimum en France. « Je suis même démarché par téléphone » par ces agences, témoigne un entrepreneur, qui se plaint de ce dumping social. « Les prix des appels d'offres sont de plus en plus tirés vers le bas. » C'est compter sans les étrangers, souvent sans papiers, recrutés à bas prix à la journée. « Ils attendent le matin porte de Montreuil ou de Bagnolet et même devant les PointP », s'insurge un artisan. A. C.



CARRÉ DE JAUDE À CLERMONT-FERRAND : DES OUVRIERS PAYÉS 2,86 EUROS DE L'HEURE

Mégaprojet d'aménagement urbain à Clermont-Ferrand, le Carré de Jaude a eu recours à des travailleurs guinéens, polonais et portugais. Au taux horaire de 2,86 euros, comme l'indique le bulletin de paie d'un ouvrier portugais. « Logés dans des bungalows pour 80 euros, ils travaillaient jusqu'à 55 heures par semaine et la convention collective n'était pas respectée, notamment sur les primes de précarité et d'interimé... », explique Laurent Dias, syndicaliste CGT en Auvergne, qui s'est lancé dans la croisade contre les abus de plus en plus fréquents. Pis, les travailleurs portugais recrutés par l'armateur français ASTP via la société d'interim Paj n'ont pas été payés pour cause de dépôt de bilan. « C'est très dur de contrôler, les travailleurs sont déplacés de chantier en chantier ; ils ne restent que quelques semaines. Il y a trop de niveaux de sous-traitance et peu de moyens. Il n'y a eu que cinq contrôles l'an dernier en Auvergne ! », déplore le syndicaliste. A. C.



Les Espagnols remportent des marchés de travaux publics en Midi-

Des entreprises de travail temporaire étrangères fournissent aux sociétés françaises des salariés mal payés, comme dans leur pays d'origine

BERNARD MARQUIÉ, ADJOINT AU MAIRE DE TOULOUSE

JEAN-YVES GUÉRIN @jyguerin
ENVOYÉ SPÉCIAL À ALBI ET TOULOUSE

On les reconnaît grâce à leur gilet jaune fluorescent portant le nom de leur employeur ibérique, Comsa. Alejandro, Alvaro et une dizaine d'autres Espagnols travaillent à l'élargissement d'une partie de la rocade autour d'Albi, dans le Tarn. « C'est mon premier chantier en dehors de l'Espagne, raconte Alejandro, géomètre. Comsa m'a envoyé ici car il n'y avait pas de boulot à Barcelone. Je suis arrivé fin 2012 et je resterai jusqu'à la fin des travaux, mi-2014. » A Toulouse aussi, on s'était habitué à l'accent espagnol sur le chantier de la nouvelle ligne de tramway qui entrera en service le 20 décembre. Au pic de l'activité, une trentaine d'Espagnols participaient aux travaux. Leur mission : poser les revêtements de sol sur lesquels ont été posés les rails.

À Albi et dans la Ville rose, Comsa a remporté ces contrats de quelques millions d'euros en écrasant les prix avec des tarifs 10 à 30 % moins chers que ceux des entreprises françaises de travaux publics. Son secret ? La société espagnole, qui emploie 9 000 salariés au-delà des Pyrénées, n'a pas souhaité s'expli-



Le chantier du tramway de Toulouse a été attribué à la société ibérique Comsa. X. DE FENOY/LA DEPECHE DU MIDI

mer sur le sujet. En fait, elle profite de la législation européenne qui autorise le détachement temporaire de travailleurs. Dans ce cadre, l'employeur paye tout à fait légalement ses charges dans son pays. Une bonne affaire pour Comsa car les charges sociales sont 30 %

moins lourdes en Espagne qu'en France. « C'est une distorsion de concurrence inacceptable », réagit Isabelle Ferrer, secrétaire de la Fédération Midi-Pyrénées des travaux publics. Le phénomène est d'autant plus préoccupant que ces entreprises ne

respectent pas toujours le droit du travail français alors qu'elles y sont assujetties. Selon nos informations, sur ses deux chantiers dans la région, Comsa ne paye pas les charges liées aux congés payés. Une obligation en France et qui représente tout de même 20 % du salaire men-